



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 3 décembre 2025

Délibération n° 99_2025_111b

Vote du budget primitif 2026 : budget principal

Remplace la délibération 99_2025_111 pour erreur matérielle

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 3 décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Pouvoir à Daniel BÔNE
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Raphaël FOSSET Pouvoir à Noura ANGLADE
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	
Membres en exercice	38	Secrétaire de séance : Gérard MARTEAU
Membres présents	33	
Membres votants	37 (M. DAUMIN ne prend pas part au vote)	

Date de convocation : 19 novembre 2025

Date de l'affichage : 19 novembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 3 décembre 2025

Délibération n° 99_2025_111b

Vote du budget primitif 2026 : budget principal

Remplace la délibération 99_2025_111 pour erreur matérielle

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le mercredi 15 octobre 2025 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (joint à la synthèse) ;

Le budget primitif global, de la communauté de communes Cœur de France, est voté avant la fin de l'année 2025 et donc avant la fin de la journée complémentaire.

Conformément à la nomenclature budgétaire M57, Tome 2, chapitre 1, paragraphe 6, il n'est donc pas possible de reprendre les résultats de cette année 2025 avant le vote du budget primitif 2026.

Les résultats de l'année 2025 seront intégrés en 2026 dans un budget supplémentaire.

Ainsi, le budget primitif 2026 se répartit de la façon suivante :

Dépenses :

- Section de fonctionnement **10 316 799.00 €**
- Section d'investissement **9 570 090.80 €**

Recettes :

- Section de fonctionnement **10 316 799.00 €**
- Section d'investissement **9 570 090.80 €**

Il se décompose de la façon suivante :

Budget principal : Le budget principal 2026 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de **15 971 986.80 €** soit **8 571 947.00 €** en section de fonctionnement et **7 400 039.80 €** en section d'investissement.

Le détail par chapitres des **dépenses de la section de**

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	377 625.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 100 000.00 €
014	Atténuations de produits	3 826 104.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 677 570.00 €
66	Charges financières	197 700.00 €
68	Provision pour risques et charges	50 000.00 €
042	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	610 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	732 948.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	8 571 947.00 €

Le détail par chapitre des **recettes de la section de fonctionnement** est :

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	307 295.00 €
73	Impôts et taxes	2 155 789.00 €
731	Impositions directes	4 065 993.00 €
74	Dotations et participations	1 679 600.00 €
75	Autres produits de gestion courante	141 070.00 €
013	Atténuations de charges	7 200.00 €
042	Dotations aux amortissements des subventions	215 000.00 €
	Total de recettes de fonctionnement	8 571 947.00 €

Les **recettes** de la section de fonctionnement sont estimées **sans augmentation de taux de fiscalité** et sur les mêmes bases que les recettes réelles de 2025. Ces prévisions seront ajustées à la suite de la réception de l'état de notification des produits prévisionnels (état 1259) en mars 2026.

Les **dépenses** réelles de fonctionnement inscrites dans ce budget primitif sont **stables** par rapport à 2025.

Le détail par chapitre des **dépenses de la section d'investissement** est :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Amortissement des Subventions d'investissement reçues	215 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	890 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	348 920.00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 048 693.39 €
21	Immobilisations corporelles	271 789.00 €
23	Immobilisations en cours	4 625 637.41 €
	Total des dépenses d'investissement	7 400 039.80 €

Le détail par chapitre des **recettes d'investissement** est :

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	1 557 091.80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500 000.00 €
040	Amortissements des immobilisations	610 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	732 948.00 €
	Total des recettes d'investissement	7 400 039.80 €

Les opérations d'investissement sont détaillées, en dépenses et en recettes, dans un tableau joint à la convocation.

Il est à noter que deux nouveaux emprunts sont inscrits au budget primitif. Le premier de **2 500 000 €** pour le **nouveau siège de l'EPCI** rue Barbusse à Saint-Amand-Montrond, le deuxième emprunt concerne le **projet Cambour**, avec un deuxième emprunt de **2 000 000 €** pour un projet global estimé à ce jour à 4 520 000 € HT.

Les recettes de **subventions et fonds de concours** sont et
Les dépenses importantes de cette année concernent les o
en autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) :

- Bâtiment artisanal « l'Atelier » pour 1 000 000 €,
- Nouveau siège rue Barbusse à Saint-Amand-Montrond pour 627 517.41 €,
- Projet « Cambour » pour 2 416 656 €.

Il est important de noter que lorsque les résultats 2025 seront connus, les prévisions de ce budget primitif seront ajustées aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (6 abstentions M. BIGOT, M. DAGHER, Mme MICHELIC, M. MARME et son pouvoir Mme GONNET, M. DEVASSINE), adopte le budget primitif 2026 du budget principal de Cœur de France (document budgétaire, tableaux de synthèse et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, ci-joints).

Le Président,



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance,



Gerard MARTEAU.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 018-200036135-20251203-99_2025_111B-DE

Budget primitif - 2026 - BUDGET PRINCIPAL

V-ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le président du Conseil communautaire,
A Saint-Amand-Montrond, le *mercredi 3 décembre 2025*
Le Président du Conseil communautaire

Nombre de membres en exercice : **38**
Nombre de membres présents : **33**
Nombre de suffrages exprimés : **33**

VOTES :
Pour : **32**
Contre : **0**
Abstentions : **6**

Date de convocation : *mercredi 19 novembre 2025*



Daniel BÔNE

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session ordinaire
A Saint-Amand-Montrond, le *mercredi 3 décembre 2025*
Les membres du Conseil communautaire,

Daniel BÔNE		Yann CADIER	
Emmanuel RIOTTE		Alain ANDRIAU	
Clarisse DULUC		Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe STARTE
Pascal AUPY		Jacqueline CHAMPION	
Geoffroy CANTAT		Francis BLONDIEAU	
Pascal COLLIN		Florence COMBES	Pouvoir à Francis BLONDIEAU
Philippe AUZON		Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Raphaël FOSSET
Didier DEVASSINE		Raphaël FOSSET	
Pascal AUGENDRE		Sophie CUINIERES	
Serge AUDONNET		Lionel DELHOMME	
Olivier PARILLAUD		Malika LACH-HAB	Pouvoir à Noura ANGLADE
Roger DAGHER		Noura ANGLADE	
Colette PY		Philippe MARME	
Patrick BIGOT		Sandrine KOSTADINOV	
Édith MICHELIC		Marie BLASQUEZ	
Philippe PERRICHON		Yves PURET	
Michelle RIVET		Sylvie OLIVIER	
Marie-Claude JULIEN	Pouvoir à Daniel BÔNE	Gérard MARTEAU	
Franck DAUMIN		Charles ADOLPH	

Certifié exécutoire par le Président du Conseil communautaire, compte tenu de la transmission en Préfecture le **08/12/2025**

et de la publication le **08/12/2025**

A Saint-Amand-Montrond, le **08/12/2025**

Daniel BÔNE

